

BCAFE | BUREAU DU CONTRÔLE DES ARMES À FEU ET DES EXPLOSIFS

COMPTE-RENDU

Référence

045-00-08

Date (aaaa-mm-jj)

2 0 1 8 - 0 9 - 1 2 e t 2 0 1 8 - 0 9 - 1 9

Objet		Endroit	
Rencontre avec les exploitants de clubs et de champs de tir du Québec		Quartier général de Québec Grand quartier général à Montréal	
Rédigé par (nom, prénom)	Heure de début (h:min)	Heure de fin (h:min)	
Bisson, Jacynthe	1 9 h	2 2 h	
		Signature	

<p>Nom, prénom des personnes présentes</p> <p>Activités sportives Ruisseau Noir inc. Armurier Pionniers Association Chasse et Pêche de La Prairie inc. Association chasse et pêche Sieur de Roberval inc. Association de chasse et de pêche de Plessisville inc. Association de chasse et pêche les Copains de Ste-Eulalie Association de chasse et pêche Quatre-Étoiles inc. Association de chasse, de pêche et de tir de Stanbridge Biathlon Denholm Biathlon Mauricie Centre de formation et pratique de tir de Joliette Centre de formation et pratique de tir de l'Outaouis Champ de tir de l'Estrie Champ de tir St-Élie Chasseurs et pêcheurs Lévisiens (Club de tir Beauséjour) Club chasse & pêche Rivière-du-Loup inc. Club chasse, pêche et tir de Farnham inc. Club de chasse et de pêche Maska inc. Club de chasse et pêche des Frontières 1985 inc. Club de tir carabine et pistolet de Rivière-du-Loup inc. Club de tir de Beauport Club de tir de Bécancour Club de tir de Chapais Club de tir de la Lièvre Club de tir de Labelle</p>	<p>Club de tir le Faucon Club de tir de Montréal Club de tir de Pointe-Claire inc. Club de tir de Valleyfield inc. Club de tir du Bas St-Laurent Club de tir Huntingdon inc. Club de tir l'Élite de Baie-Comeau inc. Club de tir La Jolie Tuque inc. Club de tir les castors de Charlesbourg Club de tir Les Seigneurs inc. Club de tir Senneterre Club de tir Sept-Îles inc. Club de tir Ste-Agathe-des-Monts inc. Club de tir Victoria inc. Club de tir Vise-Haut (1992) inc. Club Plein air biathlon Estrie Club sportif de la Mauricie Corporation Club de tir Josée Fédération québécoise de tir Granby Multi-Sports Kenauk Nature Le club de tir du Lac Mégantic Le club de tir Lennoxville / The Lennoxville Rifle Club Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec</p>
Invités du Ministère de la sécurité publique (MSP) et du Service de l'immatriculation des armes à feu (SIAF)	

SUJET À L'ORDRE DU JOUR	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
<p>1. Mot de bienvenue, présentation des membres de l'équipe et des invités</p>	<p>Le contrôleur des armes à feu pour le Québec, l'inspecteur-chef Caroline Guay, se présente. Elle occupe cette fonction depuis le 19 mars 2018. Elle succède au capitaine Éric Benoit. Elle a été désignée par le ministre de la Sécurité publique jusqu'en 2021.</p> <p>Un document résumant les questions posées au contrôleur des armes à feu est déposé sur le site internet de la Sûreté du Québec, sous la rubrique « Foires aux questions » dans la section Armes à feu – Clubs de tir et champs de tir.</p> <p>Les objectifs de la rencontre pour le BCAFE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présenter le portrait et les enjeux du BCAFE; • énoncer les principaux constats; • présenter la campagne POUR LA VIE sur la responsabilité citoyenne; • informer les participants des changements; • échanger avec ceux-ci. <p>Les participants du BCAFE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capitaine André Comeau, adjoint du contrôleur des armes à feu; • Jordan Madore, inspecteur – Équipe clubs et champs de tir et Anastasia; • Martin Sperano, inspecteur; • Cynthia Racicot, inspecteur; • Jean Fontaine, inspecteur; • Lyne Savoie, agent de bureau. <p>Les objectifs de la rencontre pour le MSP sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présenter les éléments essentiels de la LIAF et du SIAF; • présenter le calendrier des prochaines étapes; • échanger avec les participants; • offrir le support et la collaboration du MSP et du SIAF aux participants. <p>Les participants du MSP sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clément Robitaille, directeur de la prévention et de la lutte contre la criminalité au ministère de la Sécurité publique. • Sofiane Hamza, directeur du service d'immatriculation des armes à feu au Directeur de l'état civil. • Marie-Blanche Thibaudeau, analyste-conseil à la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité.
<p>2. Questions relatives aux clubs et champs de tir, qui a pour but d'informer les participants (Quizz)</p>	<p>Cette activité brise-glace permet d'informer les exploitants de clubs et champs de tir sur le Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs (BCAFE) et le Service d'immatriculation des armes à feu (SIAF), et leur rappeler certains règlements relatifs à leur secteur d'activités.</p>

<p>3. Aperçu de la situation au Québec, et de ses particularités</p>	<p>Le capitaine André Comeau fait part de quelques statistiques relativement au Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 500 000 particuliers titulaires de permis d'armes à feu; • 800 entreprises titulaires de permis; • 256 champs de tir agréés; • 56 clubs de tir agréés; • 66 permis d'exploitation (art. 46.24, <i>Loi sur la sécurité dans les sports</i>); • 90 000 demandes de permis en 2017-2018; • 3 000 autorisations de transport émises en 2017-2018; • 6 000 armes détruites en 2017-2018. <p>Il mentionne également deux particularités du Québec comparativement au reste du Canada, soit la <i>Loi Anastasia</i> (interdiction de possession d'arme à feu sur le site d'institutions désignées, encadrement du tir à la cible, signalements obligatoires ou discrétionnaires et dépôt en personne), ainsi que la <i>Loi sur l'immatriculation des armes à feu</i> (LIAF).</p>
<p>4. Service d'immatriculation des armes à feu (SIAF)</p>	<p>Clément Robitaille informe les participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des objectifs de la <i>Loi sur l'immatriculation des armes à feu</i> (LIAF); • du champ d'application de la LIAF; • des obligations en vertu de la LIAF; • de la prestation électronique de service (site Internet); • du transfert de propriété; • des sanctions prévues à la LIAF; • des phases de la LIAF; • des mesures spécifiques aux entreprises.
<p>5. Changement législatif fédéral (Projet de loi C-71)</p>	<p>À titre d'information seulement, le capitaine André Comeau mentionne que le projet de loi C-71, a pour but de renforcer la notion de sécurité du public.</p> <p>Les implications possibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le contrôle élargi; • la limitation des droits de transports acquis; • le pouvoir de classification est redonné à la Gendarmerie Royale du Canada (GRC); • l'obligation pour les vendeurs de vérifier la validité du permis avant de procéder à une vente; • l'obligation pour les entreprises de noter et conserver certains renseignements dans le registre des opérations relatives aux armes à feu concernant les cessions. <p>À noter que le projet de loi C-71 n'est pas adopté de sorte que les modifications présentées peuvent encore évoluer.</p>

<p>6. Suivi de la rencontre de 2014</p>	<p>Jordan Madore fait un retour sur les engagements suivants qui ont été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et implanter une section « club et champs de tir » sur le site de la Sûreté du Québec; • Instaurer un système de parrainage afin que les exploitants bénéficient d'un canal de communication avec l'inspecteur du CCT; • Créer un accusé réception pour les courriels envoyés à l'adresse sq.permis.entreprises@surete.qc.ca; • Rédiger et transmettre une lettre signée par le CAF aux agences de services afin de leur rappeler leurs obligations quant à la pratique du tir par les fonctionnaires publics; • Rendre les comptes rendus disponibles sur le site Internet de la Sûreté du Québec.
<p>7. Principaux constats</p>	<p>Jordan Madore énumère les principaux constats observés lors de visite dans les clubs ou les champs de tirs :</p> <p><u>Renouvellement des cartes de membre vs la Loi sur la sécurité dans les sports</u> Selon l'article 46.29, la Loi ne prévoit pas d'exception lorsqu'un titulaire de permis de club de tir n'a pas exercé l'activité de tir à la cible depuis plus d'un an. Tout cas particulier doit être communiqué auprès de votre parrain du BCAFÉ.</p> <p><u>Envoi du formulaire « Avis de non-renouvellement »</u> Selon l'article 46.9 de la Loi sur la sécurité dans les sports, les titulaires de permis d'exploitation doivent faire parvenir au BCAFÉ une copie du formulaire « Avis de non-renouvellement » au minimum une fois par année.</p> <p><u>Calendrier des activités (heures d'ouverture)</u> Selon l'article 3(1)c du Règlement sur les clubs de tir et les champs de tir de la LAF, les heures d'ouverture d'un club ou champ de tir doivent être réalistes et précises afin d'assurer la présence d'un officiel de tir.</p> <p><u>Présence d'un officiel de tir</u> La présence d'un officiel de tir est obligatoire lorsqu'on pratique le tir à la cible avec des armes feu restreintes ou prohibées, et requise lorsque plus d'une personne pratique simultanément le tir à la cible avec des armes à feu sans restriction. De plus, l'officiel de tir ne peut pratiquer le tir à la cible en même temps qu'il occupe sa fonction d'officiel de tir.</p> <p><u>Signature du registre de fréquentation</u> Le tireur doit inscrire les renseignements requis convenablement, indiquer les armes à feu qu'il prévoit utiliser, et l'heure de sortie. L'invité doit signer sur la même ligne que le membre qui l'a invité.</p>
<p>8. Points d'information</p>	<p>Jordan Madore fait les rappels importants relativement aux clubs et champs de tir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspection de conformité aux 5 ans ou davantage au besoin; • Projet de modification; • Location des champs de tir aux fonctionnaires publics; • IPSC et « steel challenge » (démonstration d'une cible conforme).

<p>9. Campagne « POUR LA VIE! »</p>	<p>Caroline Guay présente la campagne « POUR LA VIE! » qui a pour objectif l'utilisation responsable et sécuritaire des armes à feu au Québec. Elle fait également la promotion de la responsabilité citoyenne, des policiers, des exploitants et des partenaires du Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ligne de préoccupation 1 800 731-4000 option 1, 2; • Les pratiques pour une utilisation responsable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entreposage; ○ Période de chasse; ○ Santé mentale, etc. • Le rôle des répondants; • Le respect des lois et des règlements; • Les actions préventives en cas d'absence, de détresse psychologique ou autres; • Le contexte de la ligne de préoccupation (recommandation du coroner). 	
<p>10. Coordonnées</p>	<p>Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs : Par téléphone: 1 800 731-4000 Parains:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Martin Sperano (poste: 7013) ▪ Cynthia Racicot (poste: 7226) <p>Courriel:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ sq.permis.entreprises@surete.qc.ca <p>Par la poste:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs Division des clubs et champs de tir UO 1530 1701 Rue Parthenais Montréal Québec H2K 3S7 	<p>Service d'immatriculation des armes à feu : Par téléphone: Région de Québec : 418 780-2121 Région de Montréal : 438 843-9997 Ailleurs au Québec : 1 888 335-9997 (sans frais) En ligne: www.siaf.gouv.qc.ca</p>
<p>11. Période de questions</p>	<p>Les réponses aux questions posées durant les rencontres avec les exploitants seront déposées sur le site Internet de la Sûreté du Québec, sous la rubrique <i>Foires aux questions</i>.</p>	